



FR

AL-ALAC-ST-0514-06-01-EN

TEXTE ORIGINAL : Anglais

DATE : 16 mai 2014

STATUT : version finale

COMITÉ CONSULTATIF AT-LARGE

Déclaration de l'ALAC sur la proposition préliminaire de principes et de mécanismes et le processus d'élaboration d'une proposition pour le transfert du rôle de supervision de la NTIA sur les fonctions IANA

Introduction

Olivier Crépin-Leblond, président de l'ALAC et membre de l'ALAC appartenant à l'organisation régionale At-Large européenne (EURALO) et membre de l'équipe de direction de l'ALAC a préparé une version préliminaire initiale de cette déclaration après en avoir discuté au sein d'At-Large et sur les listes de diffusion.

Le 1 mai 2014, cette déclaration a été publiée sur [l'espace de travail d'At-Large pour la proposition préliminaire de principes et de mécanismes et le processus d'élaboration d'une proposition pour le transfert du rôle de supervision de la NTIA sur les fonctions IANA](#).

Le 2 mai 2014, Olivier Crépin-Leblond, président de l'ALAC, a demandé au personnel de l'ICANN chargé de soutenir l'ALAC en matière de politiques de lancer un appel à commentaires sur les recommandations à tous les membres d'At-Large par le biais de la [liste de diffusion ALAC-Announce](#).

Le 8 mai 2014, une version contenant les commentaires reçus a été publiée dans l'espace de travail susmentionné et le président a demandé au personnel de procéder à un vote de ratification de la déclaration proposée, du 9 mai 2014 au 15 mai 2014.

Le même jour, le président a demandé de transmettre la déclaration référencée AL-ALAC-ST-0514-06-00-EN au processus de consultation publique et de mettre en copie le membre du personnel de l'ICANN responsable de la consultation publique à ce sujet, avec une note précisant que le document était en attente de ratification par l'ALAC.

Le 16 mai 2014, suite au vote en ligne, le personnel a confirmé l'approbation de la déclaration par l'ALAC avec 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention. Vous pouvez consulter les résultats à l'adresse suivante : <https://www.bigpulse.com/pollresults?code=38984yxUXBqUgavnGHGjrc2A>.

Récapitulatif

1. L'ALAC a déjà commenté cette consultation publique dans sa déclaration référencée [AL-ALAC-ST-0314-06-00-EN](#), se concentrant sur les principes globaux de tout processus.
2. L'ALAC approuve la proposition de créer un groupe de pilotage à condition que la création d'un tel groupe de pilotage ne compromette pas ou n'entrave pas autrement la création d'un groupe de travail intercommunautaire de l'ICANN sur le même sujet, dirigé par la communauté.
3. L'ALAC recommande une bonne coordination et une répartition claire des tâches afin de maximiser le temps de travail des bénévoles et d'aboutir à une solution qui serve l'intérêt public.

La version originale de ce document, rédigée en anglais, est disponible sur <http://www.atlarge.icann.org/correspondence>. En cas de différence d'interprétation entre une version non anglaise de ce document et le texte original, c'est ce dernier qui fait foi.

Déclaration de l'ALAC sur la proposition préliminaire de principes et de mécanismes et le processus d'élaboration d'une proposition pour le transfert du rôle de supervision de la NTIA sur les fonctions IANA

L'ALAC a déjà commenté la « proposition préliminaire de principes et de mécanismes et le processus d'élaboration d'une proposition pour le transfert du rôle de supervision de la NTIA sur les fonctions IANA » dans sa déclaration référencée [AL-ALAC-ST-0314-06-00-EN](#), se concentrant sur les principes globaux de tout processus.

Après avoir soigneusement examiné le mécanisme proposé pour un processus, l'ALAC approuve la proposition de créer un groupe de pilotage avec une composition telle que décrite dans la proposition, à condition que la création d'un tel groupe de pilotage ne compromette pas ou n'entrave autrement la création d'un groupe de travail intercommunautaire de l'ICANN, dirigé par la communauté et travaillant sur le même sujet, les deux groupes de travail étant complémentaires l'un de l'autre.

L'ALAC recommande une bonne coordination et une répartition claire des tâches afin de maximiser le temps de travail des bénévoles et d'aboutir à une solution qui serve l'intérêt public.